



Sous-seing privé gestion de on patrimoine

Par **saovicente_old**, le **27/08/2009** à **12:21**

Bonjour,
J'ai établi il y a 4 ans un sous-seing privé de gestion à une personne de ma famille.
Cette gestion concernait mes biens immobiliers ainsi que la gestion de mes comptes bancaires, je précise que ce contrat très large, passé devant notaire, permettait de faire des chèques, des retraits etc.
Aujourd'hui, cette personne ne veut pas me rendre toutes les factures concernant cette gestion.
Bien entendu, j'ai réclamé ces factures par lettres recommandées, par mon avocat, par huissier.
Mon avocat me dit, qu'elle pourrait demander un "salaire" pour cette gestion !
Personnellement, je pense qu'elle aurait pu demander une rémunération de cette gestion quand elle a signé devant le notaire.
Donc, j'hésite à faire une procédure pour 7000€ tout de même !!
Qui dois-je suivre ?
merci